



18 juin 2026

Enquête trimestrielle auprès des entreprises sur leurs anticipations d'inflation • 2ème trimestre 2026

**Les anticipations d'inflation à un an des chefs d'entreprise augmentent à 2,5 %
mais restent stables à 2 % à l'horizon 3-5 ans**

Perception et anticipations des entreprises sur l'inflation en France (prix à la consommation)

Notre enquête trimestrielle sur les anticipations d'inflation, définie ici comme l'évolution de l'indice des prix à la consommation, a été menée du 27 mai au 3 juin dans le cadre de l'Enquête de conjoncture de la Banque de France.

Au deuxième trimestre 2026, la médiane de l'inflation perçue par les chefs d'entreprise s'établit à 2,3 %, un niveau proche de l'indice des prix à la consommation (IPC) (2,4 % en mai) et inférieur à l'indice harmonisé (IPCH) (2,8 %). La médiane des anticipations d'inflation à un an atteint 2,5 %, tandis que celle à moyen terme (3 à 5 ans) reste stable à 2 %.

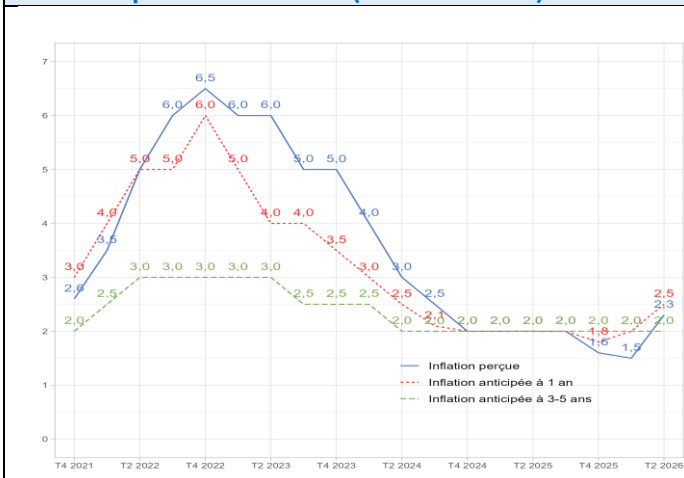
Tableau 1 – Inflation perçue et anticipée par les entreprises (médiane en %)

	T3 2025	T4 2025	T1 2026	T2 2026
Inflation perçue	2,0	1,6	1,5	2,3
Inflation anticipée à 1 an	2,0	1,8	2,0	2,5
Inflation anticipée à 3-5 ans	2,0	2,0	2,0	2,0

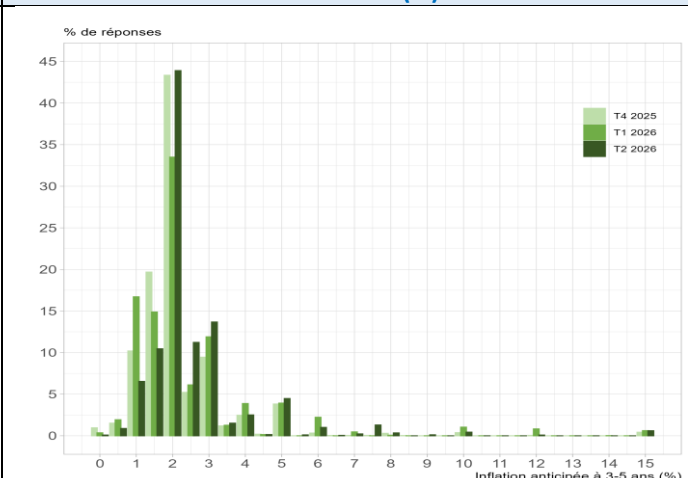
Par rapport au trimestre précédent, la médiane de l'inflation perçue progresse de 0,8 point de pourcentage (pp) et celle des anticipations à un an de 0,5 pp. Cette hausse s'inscrit dans le contexte du conflit au Moyen-Orient.

À moyen terme, les anticipations demeurent stables, bien que la distribution des réponses se décale légèrement vers des niveaux d'inflation plus élevés. La part des réponses strictement inférieures à 2 % recule ainsi de 16 pp, à 18 %, tandis que celle des réponses strictement supérieures à 2 % augmente de 6 pp, à 38 %. Parallèlement, la dispersion des anticipations augmente, traduisant une incertitude accrue quant à l'évolution future des prix.

Graphique 1: Évolution de la perception et des anticipations d'inflation (médianes en %)



Graphique 2: Distribution des anticipations d'inflation à 3-5 ans (%)

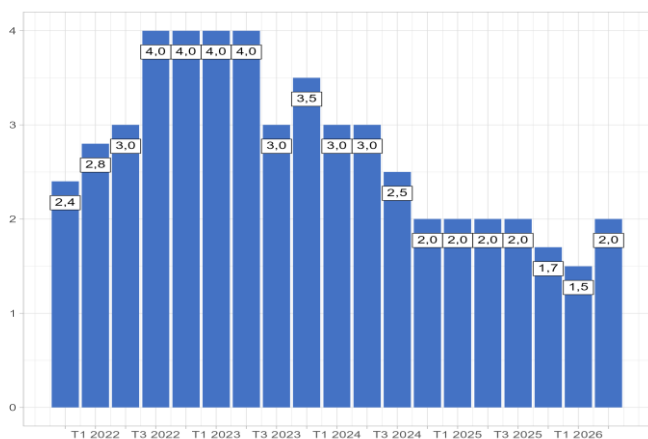




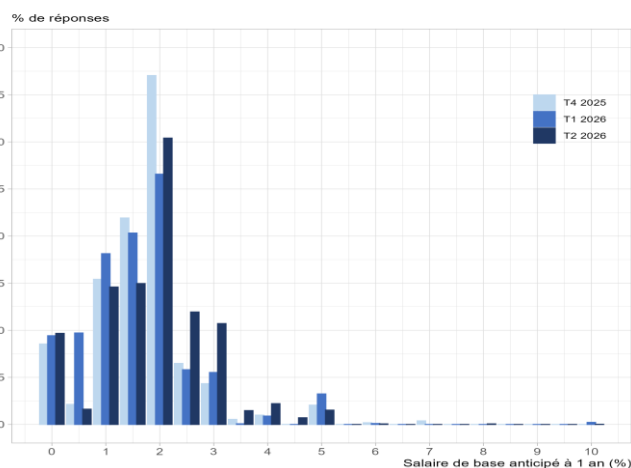
Croissance des salaires de base à un an anticipée par les chefs d'entreprise

Les anticipations salariales progressent légèrement mais demeurent compatibles avec une inflation stabilisée à moyen terme. Après deux trimestres de ralentissement, les chefs d'entreprise anticipent une hausse médiane des salaires de base de 2 % à un an, retrouvant ainsi le niveau observé depuis le quatrième trimestre 2024. La proportion des répondants anticipant une progression des salaires supérieure ou égale à 3 % augmente également, passant de 10 % à 17 % en un trimestre.

Graphique 3: Evolution de l'anticipation à un an des salaires de base (médiane en %)



Graphique 4: Distribution des anticipations des salaires de base à un an (%)



Méthodologie

Cette enquête a été menée du 27 mai au 3 juin auprès d'un échantillon représentatif de 1 700 chefs d'entreprise. Elle couvre trois grands secteurs marchands de l'économie et des entreprises de toutes tailles et de toutes régions de France métropolitaine. Les opinions des chefs d'entreprise sont recueillies par téléphone au cours de l'entretien mensuel de conjoncture de l'Enquête Mensuelle de Conjoncture et chaque chef d'entreprise est interrogé une seule fois par an sur ce module. Quatre questions leur sont posées :

- 1 - En pourcentage, quel est selon vous le taux d'inflation actuel en France ?
- 2 - En pourcentage, quel sera selon vous le taux d'inflation dans un an en France ?
- 3 - En pourcentage, quel sera selon vous le taux d'inflation dans 3 à 5 ans en France ?
- 4 - En pourcentage, quelle sera selon vous l'évolution des salaires de base (bruts, hors primes) dans votre entreprise sur les 12 prochains mois ?

Pour mémoire, le salaire de base correspond au salaire brut avant déduction des cotisations sociales et avant versement des prestations sociales. Il ne comprend ni les primes ni les heures supplémentaires.

Les données sont tronquées au 99^{ème} centile. Pour le calcul des résultats, les réponses sont pondérées en fonction des effectifs moyens et de l'importance relative de chaque entreprise au sein de sa branche, puis par les poids respectifs des branches professionnelles en termes de valeur ajoutée au niveau des agrégats.

